

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Ecole maternelle du Centre

- **Extension de l'établissement**
- **Approbation du PRO-DCE**
- **Approbation du plan de financement**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le dossier de consultation des entreprises pour la création de classes supplémentaires à l'école maternelle du Centre.

.../...

A titre indicatif, il est notamment prévu :

- La création de six nouvelles classes (dont la suppression des 2 classes modulaires existantes)
- La création d'une salle pour les intervenants du RASED
- L'extension du réfectoire
- La création des sanitaires
- La suppression de l'ancien logement de fonction.

Il est proposé une dévolution des travaux par appel d'offres ouvert en deux lots :

- un lot VRD
- un lot bâtiment.

Les délais d'exécution des travaux sont plafonnés à **six mois**. Le coût du projet est estimé à **961 195.91 € TTC** dont :

» Travaux, environ	860 235.36 €
» Maîtrise d'œuvre	73 150.00 €
» Relevés topos	3 613.05 €
» Contrôle technique	14 973.00 €
» Diagnostic termites	210.00 €
» CSPS	4 014.00 €
» Etude de sol	5 000.00 €

Des financements sont à rechercher.

Pour l'heure, le plan prévisionnel est le suivant :

Financement :

» Conseil Général – PID	57 526.60
» Commune (fonds propres ou emprunts)	830 809.28
TVA à charge communale	88 659.82

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver le principe de l'extension
- Approuver le dossier de consultation tel que proposé
- Approuver le plan de financement
- Autoriser le Maire, et en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'extension de l'école maternelle du Centre
- Approuve le dossier de consultation tel que proposé

.../...

→ Approuve le plan de financement tel que ci-dessous :

Montant prévisionnel de l'opération : **961 195.91 € TTC**

Financement :

» Conseil Général – PID	57 526.60
» Commune (fonds propres ou emprunts)	830 809.28
TVA à charge communale	88 659.82

→ Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer les marchés correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONIS